

Revue de presse du 1er au 15 avril 2022

Table des matières

AFRIQUE	1
Libye	1
EUROPE	2
Conseil de l'Europe.....	2
Royaume-Uni.....	2
Ukraine	3
Union européenne	4
UE - Europol.....	4
États membres de l'Union européenne.....	4
Belgique.....	4
Espagne.....	5
Grèce	5
INTERNATIONAL	7
Organisation des Nations Unies	7

AFRIQUE

Libye

- **Infomigrants**, « [Au moins 90 migrants meurent noyés au large de la Libye](#) », 4 avril 2022.
- **France24**, « [Naufrage meurtrier d'une embarcation de migrants au large de la Libye](#) », 15 avril 2022.

Un naufrage au large des côtes libyennes a causé la mort de plus de 90 migrant·e·s, a annoncé Médecins sans frontières (MSF) le 3 avril 2022. L'embarcation avait quitté les côtes libyennes quelques jours plus tôt, et se dirigeait vers le territoire européen. L'ONG estime à plus de 100 le nombre de personnes décédées en Méditerranée centrale au cours de la première semaine d'avril 2022. Durant cette même semaine, au moins 130 personnes auraient été interceptées et renvoyées en Libye, dans les centres de détention où les violations des droits de l'Homme sont notoires. Dans un [communiqué du 6 avril 2022](#), MSF fustige l'indifférence de l'Union européenne, dont les politiques migratoires sécuritaires et répressives sont à l'origine de l'augmentation des refoulements, décès et disparitions en mer Méditerranée. Un bilan de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) du 11 avril 2022 fait état de plus de 475 exilé·e·s décédé·e·s en tentant de traverser la mer Méditerranée par la Libye depuis janvier 2022.

EUROPE

Conseil de l'Europe

- **Infomigrants**, « [Le Conseil de l'Europe dénonce le refoulement "généralisé" des migrants aux frontières européennes](#) », 7 avril 2022.

En réaction à l'augmentation du nombre de refoulements aux frontières de l'Union européenne (UE), la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Duna Mijatovic, a adressé le 7 avril 2022 des recommandations aux États membres du Conseil. La Commissaire y dénonce la généralisation des refoulements de migrant·e·s aux portes de l'Europe ces dernières années¹. À partir d'enquêtes réalisées par plusieurs ONG, le Conseil de l'Europe a ciblé les pratiques de treize États – parmi lesquels la France, l'Italie, l'Espagne, la Turquie, la Grèce ou encore Chypre² – particulièrement critiqués pour avoir renvoyé de l'autre côté de la frontière, des migrant·e·s sans procédure, sans examen individuel de leur situation, sans possibilité de déposer une demande de protection ou de contester la mesure de renvoi à leur rencontre.

D.Mijatovic insiste aujourd'hui sur le caractère systématique de ce phénomène à l'échelle européenne, et appelle les États à respecter leurs obligations légales. Aux violences intrinsèques du refoulement s'ajoute la brutalité physique des garde-côtes envers les exilé·e·s, devenue un élément constitutif des systèmes de contrôle mis en place par les États européens notamment aux frontières extérieures de l'Union. Des politiques migratoires sécuritaires qui tranchent avec les conditions d'accueil proposées aux ukrainien·ne·s fuyant la guerre : un double standard contraire aux principes des droits humains selon la Commissaire.

Royaume-Uni

- **Le Monde**, « [Le Royaume-Uni va envoyer ses demandeurs d'asile au Rwanda](#) », 14 avril 2022.
- **Courrier International**, « [Londres offrira un aller simple pour le Rwanda à des demandeurs d'asile](#) », 14 avril 2022.
- **Médiapart**, « [Le Royaume-Uni prêt à envoyer ses demandeurs d'asile au Rwanda](#) », 14 avril 2022.

Le gouvernement britannique a dépassé un nouveau seuil dans l'externalisation de sa politique d'asile par la signature d'un protocole d'entente (*Memorandum of Understanding*) avec Kigali, qui permettrait de sous-traiter au Rwanda les demandes de protection formulées par des personnes arrivées au Royaume-Uni par des postes frontières non-habilités. Après avoir traversé la Manche, les personnes en demande de protection sur le territoire britannique seraient transférées au Rwanda pour y voir leur dossier examiné. Si le statut de réfugié·e·s leur était reconnu au sens de la Convention de Genève, dont le Rwanda est signataire, cela leur ouvrirait le droit de rester au Rwanda uniquement, et non de voyager vers le Royaume-Uni. Ce protocole, signé par la ministre britannique de l'Intérieur,

¹ Rapport de la Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe du 9 mars 2021 dans lequel elle s'inquiétait déjà de la situation des migrant·e·s en Méditerranée.

² Le Conseil pointe plusieurs pays en particulier : la Croatie, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, la Lituanie, la Lettonie, la Grèce, Chypre, la Turquie, la Bulgarie, la France et l'Espagne.

Priti Patel, le 14 avril 2022³, prévoit le soutien financier du Royaume-Uni au Rwanda – via un premier versement de près de 145 millions d’euros –, qui en retour prendrait en charge le traitement des demandes d’asile et l’accueil des personnes reconnues réfugiées⁴. Les autres États semblent réfléchir à cette éventualité : le Danemark serait également en négociation avec Kigali⁵. L’externalisation de l’asile par les États européens franchit un pas supplémentaire après l’accord signé entre l’Union européenne et la Turquie en 2016.

Les modalités d’application restent pour l’instant floues, mais selon les intentions du gouvernement de Boris Johnson, toutes les personnes majeures entrées au Royaume-Uni sans être passées par des postes frontaliers officiels seraient concernées par cette sous-traitance. L’État britannique dit voir dans ce partenariat une solution aux difficultés qu’il rencontre depuis son retrait de l’Union européenne⁶. En outre, il a été annoncé que la *Royal Navy* (Marine royale) prendrait le relais des garde-côtes pour surveiller les arrivées des *small boats* (petites embarcations) sur les côtes britanniques, afin de renforcer le contrôle frontalier – tel qu’indiqué durant la campagne du Brexit – et accentuer le caractère dissuasif des mesures mises en œuvre.

Ukraine

- **Infomigrants, « Ukraine : des étrangers maintenus en centre de rétention malgré les bombardements », 5 avril 2022.**

Un rapport de l’ONG Human Rights Watch (HRW), publié le 4 avril 2022, révèle que des dizaines de migrant-e-s, détenu-e-s en Ukraine dans des centres de rétention administrative, ont été maintenu-e-s en détention après le début de l’offensive russe du 24 février 2022, alors même que lesdits centres se trouvaient dans des zones de bombardements. Situés à Mykolaïv – au sud de l’Ukraine – et à Zhuravychi – au nord –, ces lieux de rétention avaient bénéficié d’un financement de l’Union européenne au moment de leur construction⁷.

Si le Global Detention Project a confirmé que les deux centres étaient encore en activité, HRW n’a pu s’entretenir qu’avec des personnes détenu-e-s à Zhuravychi – originaires notamment d’Afghanistan, d’Algérie, de Syrie, d’Ethiopie, du Ghana, du Nigéria. Toutes ont déclaré avoir été placées en détention dans les mois précédant l’invasion russe pour être contrevenues au droit polonais en franchissant la frontière polonaise à des postes frontières non habilités. Des peines d’enfermement allant de 6 à 18 mois ont été prononcées à leur encontre, sans que les exilé-e-s aient eu la possibilité de déposer une demande de protection dans le pays. Sur les 100 migrant-e-s encore détenu-e-s à Zhuravychi au moment des entretiens en mars 2022, certain-e-s ont depuis pu négocier leur libération, parfois avec l’aide de leur ambassade. Des témoignages relayés par Human Right Watch dénoncent le

³ Pour faire approuver ce partenariat avec le Rwanda, Priti Patel a utilisé une directive ministérielle (mécanisme qui lui permet de contourner les réserves des fonctionnaires sur le financement de cet accord).

⁴ En 2021, le Rwanda accueillait déjà plus de 130 000 réfugié-e-s et demandeur-se-s d’asile - principalement originaires de la République démocratique du Congo et du Burundi - selon l’UNHCR.

⁵ Le Rwanda est déjà engagé dans d’autres projets d’accueil de migrants. En 2019, il avait signé un accord avec le HCR et l’Union africaine (UA) pour accueillir les migrants africains bloqués en Libye.

⁶ Depuis sa sortie de l’UE en 2020, le Royaume-Uni n’a plus possibilité d’invoquer le règlement Dublin pour expulser les exilé-e-s qui avaient déjà déposé une demande d’asile dans d’autres États de l’Union européenne.

⁷ Dans le cadre de la politique européenne de voisinage et de partenariat, l’UE a alloué 30 millions d’euros à l’Ukraine en 2011 pour la construction de neuf nouveaux centres de détention migrant-e-s. L’Ukraine a également ratifié en 2007 un accord de réadmission avec l’UE et est liée avec l’UE par un accord d’association, renouvelé en 2017, qui implique une coopération en matière de migration et de gestion des frontières (art. 16).

chantage que certains agents du centre de rétention auraient tenté d'exercer sur les migrant·e·s, en leur proposant de rejoindre l'effort de guerre en échange de leur libération, voire de l'octroi de la citoyenneté ukrainienne.

Union européenne

UE - Europol

- **Médiapart**, « [Ukraine : Europol déploie des équipes aux frontières](#) », 1er avril 2022.

L'agence européenne de police Europol a annoncé, dans un [communiqué du 1er avril 2022](#), avoir déployé plusieurs de ses équipes le long des frontières ukrainiennes. Un déploiement qu'elle justifie par la crainte de voir se développer des activités criminelles parallèlement à la guerre en Ukraine. Europol dispose désormais d'agents en Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Moldavie, et en enverra prochainement en Hongrie. Ces équipes – composées d'agents d'Europol ou d'officiers extérieurs à l'agence⁸ – sont chargées d'assister les autorités nationales dans le contrôle de sécurité aux frontières extérieures de l'Europe, ainsi que dans la collecte d'informations de terrain pour « identifier les criminels et les terroristes qui tentent d'entrer dans l'UE dans le flux de réfugiés ». En 2016, face aux arrivées des exilé·e·s fuyant la guerre en Syrie, l'agence Europol avait déployé des équipes similaires dans le Sud de l'UE, à la demande de certains États membres d'intensifier le système sécuritaire appliqué aux frontières extérieures.

États membres de l'Union européenne

Belgique

- **Infomigrants**, « [La Belgique double ses places en centres fermés pour renvoyer un plus grand nombre de sans-papiers](#) », 5 avril 2022.

Le gouvernement fédéral belge a annoncé avoir approuvé la construction de trois nouveaux centres fermés⁹ destinés à la rétention des migrant·e·s visé·e·s par des mesures d'expulsion du territoire. Malgré les multiples condamnations de la Belgique par la [Cour européenne des droits de l'Homme](#) pour non-respect des droits fondamentaux des personnes exilées détenues, les autorités belges ont choisi d'intensifier la répression et d'augmenter, pour ce faire, la capacité d'accueil de ces structures.

Porté par le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration, Sammy Mahdi, le projet de construction de ces nouveaux centres fermés – à Zandvliet, Jumet et Jabbeke – entraînera la création de 400 places supplémentaires, répondant ainsi à l'objectif annoncé par l'État belge de doubler le nombre de places

⁸ [Parmi les principaux partenaires et collaborateurs d'Europol](#) : les autorités répressives des États membres de l'UE qui disposent chacun d'une unité nationale Europol (ENU) ; les autres agences et organes européens ; et les États hors UE avec qui Europol conclut des accords de coopération.

⁹ D'après le titre de l'Arrêté royal du 2 août 2002, les centres fermés sont des « lieux situés sur le territoire belge, gérés par l'Office des étrangers, où un étranger est détenu, mis à la disposition du gouvernement ou maintenu ». La rétention est en principe limitée à deux mois, mais elle peut être prolongée. Voir la [Brochure sur les centres fermés en Belgique](#), publié par le CIRÉ.

de rétention d'ici à 2030¹⁰. Par ailleurs, la construction d'un nouveau « centre de départ » (ou centre pré-expulsion) a également été validée, et sera prochainement construit à Steenokkerzeel. Dans ces structures théoriquement non fermées, les personnes soumises à une obligation de quitter la Belgique ne sont censées rester que deux jours. Chaque année, ce sont environ 24 000 exilé·e·s qui reçoivent l'ordre de quitter le territoire belge et qui sont détenu·e·s en attendant leur expulsion.

Espagne

- **Infomigrants, « L'Espagne compte expulser plus de Marocains en situation irrégulière à la faveur de sa réconciliation "historique" avec Rabat », 11 avril 2022.**

Peu de temps après que l'Espagne a annoncé son soutien au Maroc pour son plan d'autonomie du Sahara occidental¹¹, les deux États ont rapidement repris les discussions au sujet des expulsions de ressortissant·e·s marocain·e·s en situation dite irrégulière sur le territoire espagnol – interrompues pendant près d'un an¹². Cette « nouvelle étape » dans les relations maroco-espagnoles se matérialisera avant tout par une coopération renforcée en matière de contrôle et de répression des migrations « irrégulières ». En prenant position en faveur de Rabat, Madrid attend en effet du gouvernement marocain une réelle collaboration.

Les vols d'expulsion ont repris depuis le 22 mars 2022, et les autorités espagnoles souhaitent les intensifier, avec notamment l'ouverture de nouvelles liaisons aériennes entre les îles Canaries et les villes marocaines de Casablanca et Agadir, en plus de celle existante vers Laayoune au Sahara occidental. Selon les explications fournies à Europa Press, l'exécutif espagnol ne viserait pas uniquement la reprise des vols, mais voudrait une augmentation considérable du nombre d'expulsions hebdomadaires par rapport à la période antérieure à 2020¹³.

Grèce

- **Courrier des Balkans, « 2000 demandeurs d'asile emprisonnés en Grèce », 15 avril 2022.**
- **Infomigrants, « La Grèce emprisonne des milliers de migrants "pour en dissuader d'autres de venir" », 14 avril 2022.**

Depuis plusieurs années, la Grèce intensifie la répression à l'encontre les personnes exilées accusées d'être des passeurs et largement condamnées pour « trafic humain ». Actuellement, 1 970 personnes sont incarcérées par les autorités grecques pour ces motifs - en attente de jugement ou déjà condamnées -, selon le Legal Centre Lesvos. Un rapport publié en 2020 par les ONG Bordermonitoring, Bordeline europe et CPT-Aegean Migrant Solidarity affirme qu'il s'agirait de la deuxième plus grande catégorie de détenu·e·s dans ce pays. Le déroulement de ces affaires est toujours le même : des procès à charge, qui ne se fondent que sur un unique témoignage de garde-côtes grecs, sans enquête approfondie. Les migrant·e·s poursuivi·e·s expliquent pourtant avoir été

¹⁰ Actuellement la Belgique compte six centres fermés d'une capacité maximale de 635 places. Avec la construction de ces nouveaux centres, la capacité totale passera à 1 145 places.

¹¹ Voir la revue du presse du 15-31 mars 2022.

¹² Les vols de l'Espagne vers le Maroc étaient officiellement suspendus depuis avril 2021, pour raisons sanitaires, mais également à cause des tensions entre l'Espagne et le Maroc.

¹³ Selon ces mêmes sources, avant 2020, quatre vols hebdomadaires avec 20 personnes exilé·e·s à bord, permettaient à Madrid le renvoi de 80 personnes par semaine (avec la compagnie aérienne Royal Air Maroc).

forcé·e·s de prendre le contrôle du bateau, sous la menace d'une arme ou parce que celui-ci risquait de chavirer, voire réfutant l'avoir conduit. Sur l'île de Samos, les procès intentés par l'État grec contre les migrant·e·s s'enchaînent¹⁴.

Si cette pratique s'est accentuée ces deux dernières années, notamment depuis l'ouverture des frontières turques en mai 2020, les autorités grecques recouraient déjà aux condamnations des migrant·e·s pour « trafic d'êtres humains »¹⁵.

- **Le Courrier des Balkans**, « Grèce : la police se sert des exilés pour refouler d'autres migrants », 10 avril 2022.
- **Infomigrants**, « Dans l'Evros, la police grecque se sert des exilés pour refouler d'autres migrants », 7 avril 2022.

Un rapport publié le 7 avril 2022 par l'ONG Human Rights Watch dénonce les méthodes de chantage par lesquelles les autorités grecques contraignent des migrant·e·s à participer au refoulement d'autres exilé·e·s vers la Turquie, en échange d'un éventuel titre de séjour.

À l'origine de ces révélations, des témoignages d'exilé·e·s qui affirment avoir dû collaborer plusieurs mois avec la police grecque dans des opérations de refoulement à la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie, dans la région de l'Evros. Le rapport souligne l'inaction de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex face à ces abus, alors même qu'elle dispose d'un important contingent en Grèce.

- **Infomigrants**, « "Comme dans un ping-pong" : 34 personnes coincées sur un îlot d'Evros, à la frontière gréco-turque », 1er avril 2022.

Conséquence de la systématisation des refoulements d'exilé·e·s par les autorités grecques, de plus en plus de migrant·e·s se retrouvent bloqué·e·s sur de petits îlots au milieu du fleuve Evros à la frontière gréco-turque. Plus de trente exilé·e·s se sont ainsi retrouvé·e·s coincé·e·s sur un de ces îlots pendant plus de 48 heures, les 30 et 31 mars 2022. Il aura fallu l'intervention de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) qui, saisie en urgence, a ordonné au gouvernement grec de ne pas refouler ces personnes, de s'occuper de leur approvisionnement immédiat en eau et nourriture, et de les informer de la procédure relative à la demande d'asile.

Deux ONG de défense des droits, AlarmPhone et Border Violence Monitoring Network expliquent dans un communiqué commun avoir alerté de cette situation, dès le 30 mars 2022, les autorités grecques, l'agence Frontex, ainsi que le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies (UNHCR), mais aucune assistance n'a été fournie.

¹⁴ Au début du mois d'avril 2022, dix procès se sont tenus sur l'île de Samos en une semaine, selon l'ONG Bordeline Europe. Voir le communiqué de presse commun « Cruel and unjustified postponement of Amir and Razuli appeal trial » du 7 avril 2022.

¹⁵ Revue de presse 15-28 février 2022, page 6.

INTERNATIONAL

Organisation des Nations Unies

- [Médipart, « L'ONU "opposée" à l'accord entre Londres et Kigali sur les demandeurs d'asile », 14 avril 2022.](#)

Fortement opposée à l'accord passé entre Londres et Kigali le 14 avril 2022, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a réagi, le jour-même, pour faire part de ses sérieuses préoccupations au sujet de l'effectivité des droits des exilé·e·s si celui-ci était mis en œuvre. L'agence onusienne appelle le Royaume-Uni à ne pas déléguer au Rwanda les obligations qui lui incombent en matière de traitement des demandes de protection internationale. La Haut-Commissaire assistante du HCR, Gillian Triggs, dénonce le caractère dissuasif des objectifs poursuivis par les autorités britanniques, qui entendent transférer des demandeur·se·s d'asile vers un pays qui se trouve à plus de 6 000 kilomètres, sans garantie que leurs droits et libertés y soient respectés.

Pourtant signataire de la Convention de Genève, l'État britannique violerait gravement les dispositions du texte s'il venait à mettre en application cet accord visant à externaliser l'asile. À défaut de produire de réels effets dissuasifs, ce nouveau partenariat pousse les exilé·e·s vers des itinéraires alternatifs toujours plus périlleux et alimente le climat d'hostilité à l'égard des migrant·e·s.